

CIRCULAIRE N° 33 DU 25 JUIN 2020

Aux Présidents des Ligues
Présidents des Comités

De Jean-Marie BELLICINI - Michel HUERTAS

Copie Comité Directeur
Patrice GERGES
Souad ROCHDI
Commission Nationale Running (CNR)

OBJET : REUNION PLENIERE DES COMMISSIONS DEPARTEMENTALES RUNNING EN 2020

Chers Amis,

La réglementation des manifestations running dispose que les Commissions départementales running (CDR) doivent se réunir annuellement en formation plénière avant le 1^{er} octobre.

Néanmoins, en cette fin d'année 2020, l'ensemble des structures fédérales (comités directeurs et commissions de la FFA, des Ligues régionales et des Comités départementaux et territoriaux) doit être renouvelé.

Conformément aux dispositions des différentes réglementations fédérales (Règlement intérieur, Statuts types des structures déconcentrées), il appartient au Comité directeur nouvellement élu de désigner pour quatre ans les membres des commissions de sa structure.

Selon les dispositions règlementaires, en plus d'un représentant de chaque organisateur d'épreuves qui se sont déroulées durant l'année précédente, est également membre de droit de la CDR le Président du Comité départemental.

Dès lors, au regard également des indications apportées par la circulaire n° 23 du 29 avril 2020 relative aux assemblées générales des structures déconcentrées en 2020, les réunions en formation plénière des CDR pourront donc, cette année, se dérouler **après le 1^{er} octobre 2020**.

En toute hypothèse, l'Assemblée Générale plénière de la CDR ne pourra être organisée qu'après le renouvellement des instances dirigeantes du Comité départemental, et en présence du Président du Comité départemental, nouvellement élu.

Au cours de cette réunion, seront élus le Président de la CDR et les membres du Bureau de la CDR.

Nous vous prions de croire à l'expression de nos cordiales salutations,

Jean-Marie BELLICINI
Secrétaire Général

Michel HUERTAS
Vice-président de la FFA
Président de la CNR